

DEPARTEMENT
de Maine-et-Loire
ARRONDISSEMENT
d'ANGERS

COMMUNE de
**MORANNES SUR
SARTHE -
DAUMERAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du LUNDI 13 NOVEMBRE 2023**

Le 13 novembre 2023 à 19h30, le conseil municipal de MORANNES SUR SARTHE – DAUMERAY s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CARDOEN, Maire.

Convocation du 07 novembre 2023 – Nombre de membres 29 – Présents 26

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

DAVY Jean-Luc, Maire délégué de DAUMERAY et adjoint,

LECOURT Sylvie, Maire déléguée de CHEMIRÉ SUR SARTHE et adjointe,

ATANI Béatrice, LEDERNET Christian, RENAULT Alexandra, CHERBONNIER Noël, CHERRÉ Christelle, GUÉRY Louis, LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine, BONNAVENTURE Mickaël, adjoints,

ALLARD Mickaël, CLÉMOT Dany, de MIEULLE Roger, de RICHEMONT Xavier, DIARD Françoise, DUPUIS Virginie, ETOURNEAU Patrice, FRESNEAU Eric, FREULON Véronique, GUITTON Sébastien, HUMEAU Emmanuelle, LETHIELLEUX Joëlle, MARTIN Denis, MOGUET Françoise, THIBAUT Jean-Paul conseillers municipaux.

Absents ayant donné procuration : DELUK – de BUYSSCHER Véronique (pouvoir à LECHERF-VANDERHAEGEN Catherine), LANGLAIS Hélène (pouvoir à LEDERNET Christian)

Absent excusé : SIMON Emmanuel

Absent : Néant

Secrétaire de Séance : CHERRÉ Christelle.

**DCM N° 2023 – 084 : LOI D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION D'ENERGIES
RENOUVELABLES – BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DES ZAE nR**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR).

Ces ZAE nR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Il rappelle au Conseil Municipal sa délibération N° 076 en date du 9 octobre 2023 par laquelle ladite assemblée avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition de ces zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables. Le Conseil Municipal avait alors décidé d'organiser une consultation en distribuant et mettant à disposition du public un questionnaire avec coupon réponse et plan matérialisant les zones proposées. Ces réponses devaient être remises en Mairie ou transmises par mail avant le 31 octobre prochain.

Il était aussi prévu qu'à l'issue de la concertation, un bilan des contributions serait présenté et des modifications des propositions de zonage pourraient être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que les ZAE nR PROJETS PHOTOVOLTAIQUES proposées étaient matérialisées sur le plan par une surimpression couleur et la ZAE nR PROJETS EOLIENS par une ligne noire.

.../...

Accusé de réception en préfecture
049-200064566-20231113-DCM2023-084-DE
Date de télétransmission : 24/11/2023
Date de réception préfecture : 24/11/2023

Monsieur le Maire présente le bilan de cette consultation :

TOTAL des questionnaires reçus en Mairie : 341

Nombre de questionnaires NULS : 30 (dont 5 sans mention du nom)

PROJETS ZAE_nR PHOTOVOLTAIQUES :

FAVORABLES : 257

DEFAVORABLES : 63

PROJET ZAE_nR EOLIENS :

FAVORABLE : 87

DEFAVORABLES : 224

Le Conseil Municipal, vu le bilan de cette consultation et ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Emet un AVIS FAVORABLE** à la création des Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE_nR) pour les projets **PHOTOVOLTAIQUES**, ainsi que leurs ouvrages connexes, **matérialisées en couleur sur le plan ci annexé.**
- **Emet un AVIS DEFAVORABLE** à la création des Zones d'Accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAE_nR) pour les projets **EOLIENS**, ainsi que leurs ouvrages connexes.
- **Charge** Monsieur le Maire de transmettre cette délibération à la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe pour contrôle de cohérence.

La présente délibération sera déposée en préfecture.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Marie CARDOEN.

